

# ANNONCES LÉGALES

## TOULOUSAIN & COMMINGES - jeudi 25 août 2022

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**365INWORK**  
eurl au cap. de 1000€, 4 av. de lacourtesourt, villa 14 31140 aucamville. Rcs n°818938508. Par dau du 19/07/2022, le siège a été transféré au 37 rue du languedoc 31000 Toulouse

### DISSOLUTION

**KB CORP**  
SAS au capital de 1 020 €  
Siège social : 43 AVENUE GEORGES POMPIDOU  
31130 BALMA  
822 035 705 RCS TOULOUSE

Aux termes de l'AGE du 16/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 16/07/2022, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Joel KHANANO MARKOS demeurant 6 IMPASSE DE LA CAUSSADE, 31620 CASTELNAU D ESTRETEFONDS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 IMPASSE DE LA CAUSSADE 31620 CASTELNAU D ESTRETEFONDS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE. Mention en sera faite au RCS de TOULOUSE.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

**KB CORP SAS**  
SAS en liquidation au capital de 1 020 €  
Siège social : 43 AVENUE GEORGES POMPIDOU  
31130 BALMA  
822 035 705 RCS TOULOUSE

Par AGO du 16/07/2022, il a été approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Joel KHANANO MARKOS demeurant 6 IMPASSE DE LA CAUSSADE, 31620 CASTELNAU D ESTRETEFONDS, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 16/07/2022.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

### ENQUÊTE PUBLIQUE

**Portant sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne**

Par arrêté n°2022-A5, affiché au siège du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, le Président du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne.

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions sur le projet du SCoT de Gascogne.

Ce projet a pour objectif l'établissement d'un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle de 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, soit 397 communes et près de 180 000 habitants, qui ont souhaité s'engager ensemble dans une démarche collective d'aménagement de territoire.

Le siège de l'enquête est fixé au Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, 21 Engachies, 11 rue Marcel Luquet à AUCH.

La personne responsable du projet de SCoT est Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 18 août 2022 9h30 au lundi 26 septembre 2022 17h00 inclus, soit durant 40 jours consécutifs.

Par décision n°E2200049/64 en date du 1er juin 2022, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné une commission d'enquête composée de :

- M. Philippe PERONNE, administrateur des affaires maritimes en retraite (ER), en tant que Président,
- Mme Anne SAOUTER, docteure en anthropologie, Mme Nelly LAROCHE-RAOULT, cheffe d'établissement dans l'éducation nationale (ER), M. Jacques MELLIER, technicien supérieur en chef des TPE (ER), et Mme Georgette DEJEANNE, attachée de préfecture (ER), en tant que membres titulaires.

Le dossier d'enquête se compose :

- de la délibération qui a prescrit l'élaboration du SCoT,
- du bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet et la délibération du 12 avril 2022\_C11 s'y rattachant, cette dernière ayant également arrêté le projet du SCoT de Gascogne,
- du projet de SCoT de Gascogne, comprenant :
- le résumé non technique, le diagnostic,
- la justification des choix,
- l'évaluation environnementale,
- les indicateurs de suivis et le glossaire,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- le Document d'Orientation et d'Objectifs ainsi qu'une carte de la Trame Verte et Bleue,
- des avis émis par les personnes publiques associées, EPCI et communes consultés sur le projet de SCoT arrêté,
- de l'avis de l'autorité environnementale,
- d'une note sur les textes qui régissent l'enquête publique et sur la procédure administrative.

Le dossier d'enquête sera consultable :

- au format papier, au siège du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et dans les lieux désignés des 13 EPCI concernés, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

**Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne**  
ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet, 32000 AUCH

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h00

Pagodeoutes, 32000 AUCH

Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Communauté de Communes Astarac Aros en Gascogne, 19 avenue de Gascogne, 32730 VILLECOMTAL-SUR-ARROS**

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, 4 avenue Jean d'Antras, 32300 MIRANDE**

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Communauté de Communes Val de Gers, Malson de l'intercommunalité, 1 place Carnot, 32260 SEISSAN**

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Communauté de Communes Artagnan en Fezensac,**

Mercredi 24 août 2022

**Complexe des Cordeliers, 32190 VIC FEZENSAC**

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h

**Communauté de Communes du Bas Armagnac, 2 route du Nogaroopôle, 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC**

Lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

**Communauté de Communes du Grand Armagnac, 14 Allée Julien Laudat, 32800 EAUZE**

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

**Communauté de Communes de la Ténarèze, Qual Laboupillière, 32100 CONDOM**

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

**Communauté de Communes des Bastides de Lomagne, Z.A. route d'Auch, 32120 MAUVEZIN**

Lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

**Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, 8 avenue Pierre de Courbetin, 32500 FLEURANCE**

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Communauté de Communes des Coteaux Arrats Glimone, 53 boulevard du Nord, 32200 GIMONT**

Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 16h00

**Communauté de Communes du Savès, 37 avenue de la Galloue, 32220 LOMBEZ**

Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

**Communauté de Communes de Gascogne Toulouseaine, Z.A. du Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'ISLE JOURDAIN**

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- sur le site internet du syndicat mixte, à l'adresse suivante : [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com)

- sur un poste informatique dans les lieux désignés ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commission d'enquête recevra le public lors de 14 permanences qui se tiendront :

**Lieux, jours et heures :**

**Communauté de Communes de la Ténarèze, Qual Laboupillière, 32100 CONDOM**

Jeudi 18 août 2022 9h30 - 12h30

**Communauté de Communes Astarac Aros en Gascogne, 19 avenue de Gascogne, 32730 VILLECOMTAL-SUR-ARROS**

Vendredi 19 août 2022 8h30 - 11h30

**Communauté de Communes du Grand Armagnac, 14 Allée Julien Laudat, 32800 EAUZE**

Samedi 20 août 2022 9h30 - 13h30

**Communauté de Communes du Bas Armagnac, 2 route du Nogaroopôle, 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC**

Mardi 23 août 2022 15h30 - 18h30

**Communauté de Communes Artagnan en Fezensac,**

Mercredi 24 août 2022

14h30 - 17h30

**Communauté de Communes des Coteaux Arrats Glimone, 53 boulevard du Nord, 32200 GIMONT**

Vendredi 26 août 2022 15h00 - 18h00

**Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, Service Technique, rue Pagodeoutes, 32000 AUCH**

Mardi 30 août 2022 10h00 - 13h00

**Communauté de Communes Val de Gers, Malson de l'intercommunalité, 1 place Carnot, 32260 SEISSAN**

Vendredi 2 septembre 2022 9h00 - 12h00

**Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, Z.A. du Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'ISLE JOURDAIN**

Lundi 5 septembre 2022 13h30 - 16h30

**Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, 8 avenue Pierre de Courbetin, 32500 FLEURANCE**

Mercredi 7 septembre 2022 10h30 - 13h30

**Communauté de Communes des Bastides de Lomagne, Z.A. route d'Auch, 32120 MAUVEZIN**

Lundi 12 septembre 2022 13h00 - 16h00

**Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet, 32000 AUCH**

Vendredi 16 septembre 2022 17h00 - 20h00

**Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, 4 avenue Jean d'Antras, 32300 MIRANDE**

Lundi 19 septembre 2022 9h00 - 12h00

**Communauté de Communes du Savès, 37 avenue de la Galloue, 32220 LOMBEZ**

Lundi 26 septembre 2022 14h00 - 17h00

De plus, la commission d'enquête tiendra 7 permanences, par visioconférence organisées ainsi qu'il suit :

- Jeudi 25 août (5 créneaux de 30min chacun) de 16h00 à 18h30
- Samedi 3 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 9h00 à 11h30
- Mardi 6 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 8h30 à 11h00
- Mardi 13 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 12h00 à 14h30
- Mercredi 14 septembre (6 créneaux de 30min chacun) de 9h00 à 15h00
- Mardi 20 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 17h30 à 20h00
- Samedi 24 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 11h30 à 14h00

L'inscription peut s'effectuer, à compter du 1er août 2022, depuis le site internet [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com).

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront :

- être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, déposés aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et des 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- être reçues à l'écrit ou à l'oral par la commission d'enquête aux lieux, jours et heures de ses permanences, ou à l'oral par la commission d'enquête lors des permanences en visioconférence,
- être consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com)
- être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@scotdegascogne.com](mailto:enquetepublique@scotdegascogne.com)

- être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte, ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet, 32000 AUCH.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et sur le site internet à l'adresse suivante : [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet à l'adresse suivante : [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com).

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La Commission d'enquête établit un rapport, relatant le déroulement de l'enquête, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, faisant état des observations et propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du Syndicat mixte et examinera les observations recueillies. Elle établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne le rapport établi ainsi que ses conclusions motivées formulant un avis sur le projet de SCoT de Gascogne.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et des 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés ainsi qu'à la préfecture du Gers et de la Haute-Garonne, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées seront également publiés sur le site internet le site internet du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne à l'adresse suivante : [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com), et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête, le projet de SCoT de Gascogne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne.

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Gers et de la Haute-Garonne. Cet avis sera également affiché dans chacune des 397 communes constituant le périmètre du SCoT de Gascogne et dans les lieux de mise à disposition du dossier d'enquête. L'avis sera également publié sur le site internet du Syndicat mixte : [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com)

Des informations peuvent être demandées au Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet à AUCH, auprès de Madame Claire CERON (05.62.59.79.70) ou par courrier électronique à l'adresse : [contact@scotdegascogne.com](mailto:contact@scotdegascogne.com).

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La Commission d'enquête établit un rapport, relatant le déroulement de l'enquête, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, faisant état des observations et propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du Syndicat mixte et examinera les observations recueillies. Elle établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne le rapport établi ainsi que ses conclusions motivées formulant un avis sur le projet de SCoT de Gascogne.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et des 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés ainsi qu'à la préfecture du Gers et de la Haute-Garonne, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées seront également publiés sur le site internet le site internet du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne à l'adresse suivante : [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com), et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête, le projet de SCoT de Gascogne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne.

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Gers et de la Haute-Garonne. Cet avis sera également affiché dans chacune des 397 communes constituant le périmètre du SCoT de Gascogne et dans les lieux de mise à disposition du dossier d'enquête. L'avis sera également publié sur le site internet du Syndicat mixte : [www.scotdegascogne.com](http://www.scotdegascogne.com)

## ANNONCES LEGALES

Nous sommes habilités à diffuser les annonces légales sur 11 départements. Une équipe au service des professionnels et des particuliers du lundi au vendredi 9h00 à 12h00 14h00 à 17h00 05 63 20 80 02

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**COMMUNE DE SEYSSES**

**MODIFICATION N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SEYSSES**

Par arrêté n° 2022-209 en date du 07 juillet 2022, le Maire de Seysses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Madame Adina BLANCHET, urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur ; L'enquête se déroulera à la mairie de Seysses du **lundi 12 septembre 2022 à 14h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 12h30 inclus** ; aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17 heures,
- Les mercredis matin, de 9 heures à 12h30 ;
- Les samedis d'ouverture, de 9h30 à 12h15 ;

La commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Le lundi 12 septembre 2022, de 14h00 à 17 h00 ;
- Le mercredi 21 septembre 2022, de 9h00 à 12h30 ;
- Le samedi 1er octobre 2022, de 9h30 à 12h15 ;
- Le vendredi 14 octobre 2022, de 9h00 à 12h30 ;

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le dossier comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr) ;
- En format papier sur le lieu de l'enquête, et sur deux postes informatiques mis gratuitement à la disposition du public, à la Mairie de Seysses et à la médiathèque de Seysses, aux jours et heures habituels d'ouverture.